

## CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME

### Projet de procès-verbal

### 1<sup>er</sup> juillet 2022

#### **Etaient présent.es ou représenté.es**

Directeur de l'école doctorale :  
Antoine PÉCOUD

#### Représentant.es des unités de recherche :

Pierre-André BUVET, Directeur de TTN – absent  
Philippe BOUQUILLION, Directeur du LabSIC – représenté par Hélène BOURDELOIE  
Julien CAZALA, Co-directeur IDPS – représenté par Françoise PALLEAU-PAPIN  
Rémi GAGNAYRE, Directeur du LEPS – représenté par Antoine PÉCOUD  
Pascale GARNIER, Directrice d'EXPERICE – représentée par Carole BAEZA  
Karima GUENFOUD, Directrice adjointe de l'IRIS  
Bernard HAFTEL, Co-directeur de l'IRDA représenté par Karima GUENFOUD  
Florian HOUSSIER, Directeur de l'UTRPP – représenté par Hakima MEGHERBI  
Pascale MOLINIER, Administratrice du CEPN – représentée par Karima GUENFOUD  
Françoise PALLEAU-PAPIN, Directrice de PLEIADE

#### Personnels BIATSS :

Séverine GIROD, BRED

#### Représentant.es des doctorant.es :

Laura ALLES, Titulaire - excusée  
Rym CHAABOUNI, Titulaire - absente  
Nicolas HIMOUNET, Titulaire - absent  
Samantha SALACI, Titulaire – absente  
Léo VIGNY, Titulaire - absent

#### Personnalités extérieures :

Guillaume BENNE, Anthropocene – absent  
Thomas JOUALANNE, Plaine Commune - excusé  
Guillemette DE LARQUIER, Université de Lille - excusée  
Françoise SULLET-NYLANDER, Université de Stockholm – représentée par Antoine PÉCOUD

#### Invités permanents :

Yanita ANDONOVA, Chargée de mission formations doctorales – excusée  
Sandrine CARON, Coordinatrice des formations doctorales  
Nathalie COUTINET, Directrice de l'UFR SEG  
Anne FAUCHON, Directrice de l'UFR DSPTS - excusée  
Murielle GAUDE-FERRAGU, Membre du bureau  
Karine GRANDPIERRE, Directrice de l'UFR SIC – excusée  
Sabrina JUILLET-GARZON, Directrice de l'UFR LLSHS - absente  
Alexandra LÉPINE, Responsable du BRED  
Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la commission recherche - excusée  
Corinne VERCHER-CHAPTAL, Membre du bureau

## Ordre du jour

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 6 avril 2022,
- 3) Attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2022 (vote),
- 4) Propositions de formations doctorales émanant des laboratoires et structures fédératives de recherche (vote),
- 5) Financements des doctorants et état du budget de l'ED,
- 6) Informations sur les séances du collège des écoles doctorales des 24 mars, 17 mai et 23 juin 2022,
- 7) Discussion sur l'organisation du prix des thèses 2023,
- 8) Point sur les doctoriales,
- 9) Clarification concernant les financements de jury de thèse par l'ED,
- 10) Calendrier des conseils de l'ED pour 2022-2023,
- 11) Questions diverses.

Antoine Pécoud ouvre la séance à 14h10.

### 1. Informations générales

Antoine Pécoud informe les membres du conseil du recrutement d'une gestionnaire de l'école doctorale. Cynthia Soumigray prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Paula Winocur, directrice de la recherche nouvellement recrutée, prend ses fonctions aujourd'hui. Elle aura en charge de proposer l'organisation de la future direction qui intégrera les services dédiés à la recherche que sont le BRED et le SAIC. Antoine Pécoud précise que cette arrivée aura peu d'impact sur l'école doctorale.

### 2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 6 avril 2022

Antoine Pécoud soumet au conseil le procès-verbal de la séance du 6 avril 2022.

Vote : 10 voix pour  
2 abstentions

Le procès-verbal du conseil du 6 avril 2022 est approuvé.

### 3. Attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2022

Antoine Pécoud indique que le jury s'est bien déroulé. 20 candidatures ont été reçues pour cette campagne. 1 candidature a été rejetée. 15 lauréats ont été retenus en liste principale. 4 candidats ont été classés en liste complémentaire. Cette campagne de recrutement est satisfaisante tant dans la qualité que dans le nombre de candidatures.

Un candidat en liste principale est également lauréat du concours du collège des écoles doctorales. Il libère sa place ce qui implique que le premier candidat en liste complémentaire est remonté en liste principale. Par ailleurs, il est possible qu'un candidat en liste principale se désiste en début de semaine prochaine.

Corinne Vercher-Chaptal informe les membres du conseil qu'un directeur de thèse d'un candidat lauréat est muté dans un autre établissement au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Pour Antoine Pécoud, cette situation est compliquée car elle n'était pas connue au moment des auditions. Le conseil peut décider de modifier la liste proposée par le jury.

Corinne Vercher-Chaptal propose de demander le changement de directeur de thèse pour ce lauréat.

Pour Nathalie Coutinet, il ne s'agit pas de la même situation entre une mutation en cours de thèse et l'absence de directeur de thèse au moment de la première inscription en doctorat.

Antoine Pécoud indique qu'il y a trois possibilités : le retrait du candidat de la liste des lauréats, le changement de directeur de thèse, approuver la proposition du jury. Il propose que les directions de thèse signalent la susceptibilité de départ de l'université au moment du jury. Cette mesure pourrait être indiquée pour la prochaine campagne de recrutement. Une souplesse dans le traitement de ces situations est nécessaire au niveau de l'école doctorale.

Corinne Vercher-Chaptal suggère de demander un encadrant sur place.

Karima Guenfoud propose de demander à la direction de thèse quelle organisation est prévue dans le cas d'un départ prévu de l'encadrant.

Antoine Pécoud souhaite adopter le principe pour la prochaine campagne de recrutement.

Pour Hélène Bourdeloie, indiquer en amont de l'audition le départ influence le jury et affecte la décision.

Pour Hakima Megherbi, la solution d'un co-encadrement est intéressante ainsi que d'indiquer ce qui est prévu en cas de départ.

Antoine Pécoud prendra contact avec Pascale Molinier pour voir comment s'organise le laboratoire au sujet de ce départ et de l'encadrement de thèse prévu.

Antoine soumet au vote l'attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2022 ainsi que l'ajout pour la prochaine campagne de recrutement d'une précision sur l'organisation prévue par l'encadrement en cas de départ de la direction de thèse.

Vote : 12 voix pour

La liste principale et la liste complémentaire d'attribution des contrats doctoraux pour la campagne 2022 sont approuvées à l'unanimité.

#### **4. Propositions de formations doctorales émanant des laboratoires et structures fédératives de recherche**

Antoine Pécoud a lancé un appel à candidatures afin que les laboratoires et structures fédératives de recherche puissent proposer des formations doctorales à la culture scientifique élargie, représentant 30 à 40 heures pour tous les doctorants d'Érasme. Les propositions doivent émaner d'au minimum deux laboratoires et seront intégrées au catalogue des formations 2022-2023.

Trois propositions ont été reçues :

- Industries culturelles et numériques par le LABSIC et le CEPN pour 12h
- Cultures contemporaines du livre, de la lecture, de l'écriture et du jeu par Medialect pour 12h

- Le point de départ est la notion d'« identité », notion souvent galvaudée mais dont l'aspect autrefois monolithique (liée à une langue, une nation, une religion, par exemple) est en train de se complexifier jusqu'à impacter la notion de personne et d'état civil par TTN et l'UTRPP pour 12h

La structure fédérative de recherche Les communs devait proposer également une formation.

Hélène Bourdeloie propose la mise en place de formations à l'éthique ainsi que pour la prévention des violences sexistes et sexuelles. Elle demande si l'université peut mettre en place une formation avec l'association CLASHES.

Antoine Pécoud précise que ces formations existent déjà dans le catalogue des formations et qu'elles sont obligatoires. Le catalogue est déjà riche, a été retravaillé et est disponible en ligne. Le catalogue 2022-2023 sera disponible début septembre 2022.

Hakima Megherbi a plusieurs questions sur le format de ces formations notamment au sujet des cours, séminaires, conférences, journée doctorale.

Antoine Pécoud précise qu'une journée doctorale ne relève pas d'une formation doctorale du catalogue. Pour ce type de projet, les organisateurs peuvent prendre contact avec l'école doctorale pour l'organisation et la mise en place d'ECTS en formation externe.

Hakima Megherbi demande si du référentiel est attribué pour les organisateurs de ces formations. Elle précise également qu'un cours sera assuré par deux enseignants en même temps pour le caractère pluridisciplinaire de la formation. 14 heures de formation sont donc nécessaires pour la proposition de Médialect.

Antoine Pécoud rappelle que les formations doctorales sont à inclure dans le service ou rémunérées en heures TD pour des vacataires. Il n'y a pas d'enveloppe de référentiel pour les formations doctorales. Il conçoit qu'inclure les heures dans le service soit difficile la 1<sup>e</sup> année lors du lancement de la formation.

Hélène Bourdeloie signale le manque de formations en anglais. Des doctorants ne sont pas francophones.

Pour Antoine Pécoud, il est compliqué de mettre en place ce format de formation. Le français reste la règle pour la soutenance des thèses. Il existe une formation en anglais dans le catalogue « scientific writing in English » assurée par le directeur du LEEC.

Françoise Palleau-Papin demande si la mise en place des formations sera évaluée.

Alexandra Lépine précise que l'ensemble des formations doctorales seront évaluées par les doctorant.e.s à compter de l'année universitaire 2022-2023.

Vote : 12 voix pour

Les trois propositions de formations doctorales pour l'école doctorale sont approuvées à l'unanimité.

## 5. Financements des doctorants et état du budget de l'ED

Sandrine Caron fait un point sur l'état du budget : 19 206 euros ont été dépensés, des financements ont été provisionnés. Il reste 21 150 euros sur le budget 2022.

Antoine Pécoud précise que les dépenses de l'école doctorale correspondent essentiellement au financement des doctorants pour les participations aux conférences, à des missions de terrain pour le déplacement ainsi que pour les événements organisés tels que la journée de rentrée des doctorant.e.s, la remise des diplômes et les doctoriales.

L'état des financements attribués aux doctorant.e.s entre avril et juin 2022 a été transmis aux membres du conseil.

## 6. Information sur les séances du collège des écoles doctorales des 24 mars, 17 mai et 23 juin 2022

Antoine Pécoud rappelle que les procès-verbaux du collège des écoles doctorales sont disponibles sur le site de l'école doctorale. Les relevés des décisions des trois précédentes séances ont été transmis aux membres du conseil de l'école doctorale.

Les principaux points à retenir sont les suivants :

- La reconduction des dates d'inscription et de réinscription pour 2022-2023. La date limite de réinscription est le 15 novembre 2022, la date limite d'ouverture d'un dossier pour une première inscription à l'ED est le 1<sup>er</sup> décembre 2022.
- Une politique de transfert entrant et sortant des doctorants a été mise en place.
- La discussion sur la mise en place de prix de thèse a été initiée.
- La journée de rentrée commune aux doctorant.e.s de 1<sup>e</sup> année des deux écoles doctorales aura lieu le 16 novembre 2022 sur le campus de Bobigny.
- Les doctoriales auront lieu le 21 novembre 2022.
- La remise des diplômes de doctorat 2022 aura lieu le 12 mai 2023.
- Une page a été ajoutée sur le site web de l'école doctorale en concertation avec les représentant.e.s des doctorant.e.s sur le comité de suivi de thèse.

Hélène Bourdeloie demande si un contrat doctoral peut être attribué en cours de doctorat.

Antoine Pécoud répond que la politique de l'école doctorale est de ne pas attribuer de contrats doctoraux à des doctorants en cours de doctorat et déjà inscrits.

Karima Guenfoud demande à quelle période les réunions des comités de suivi de thèse doivent être réunis.

Antoine Pécoud indique que la phrase suivante figure sur le site de l'école doctorale « le comité de suivi se réunit au moins une fois par an, en général entre juin et septembre, à l'initiative du/de la doctorant.e ».

## 7. Discussion sur l'organisation du prix des thèses 2023

Antoine Pécoud rappelle que l'université, via le collège des écoles doctorales, met en place un prix de thèse 2023 par école doctorale pour les diplômes 2022. Ils seront remis lors de la cérémonie de remise des diplômes de doctorat du 12 mai 2023. Il est proposé un prix par chaque école doctorale et un prix spécial du jury par chaque ED. Les enjeux concernent les modalités de dépôt du dossier et la composition du jury. Le règlement sera commun et est en cours de rédaction. Par contre, il y aura un jury par école doctorale pour l'attribution des prix de thèse. Il est difficile d'évaluer le nombre de candidatures. La soumission des candidatures serait pour janvier ou février 2023 sur le modèle des prix de la Chancellerie des Universités de Paris. L'objectif de ces prix est la valorisation de la thèse.

Trois enseignants-chercheurs pouvant être des émérites sont à rechercher pour participer au jury de l'école doctorale Erasme. Il demande aux laboratoires de lui faire remonter des membres du jury afin de constituer un « pool ». Si une direction de thèse a un candidat au prix de thèse, il ne peut pas être membre du jury. Pour les prochaines éditions, le lauréat du prix de thèse sera également membre du jury. Une communication sur ce prix de thèse sera effectuée auprès des docteurs 2022 et des laboratoires.

Françoise Palleau-Papin et Hélène Bourdeloie se proposent pour participer à ce jury.

## 8. Point sur les doctoriales

Murielle Gaude-Ferragu fait un point sur les doctoriales de l'ED qui auront lieu le 21 novembre 2022. 9 propositions ont été reçues réparties en 3 par le droit, 3 par l'UTRPP et 3 par PLEIADE. 4 propositions ont été effectuées pour l'organisation. La communication et les flyers sont à faire. Une réunion avec les organisateurs va être programmée.

Antoine Pécoud propose que les nouveaux doctorants soient invités à ces doctoriales car la socialisation des doctorants est primordiale. Il préfère que cette journée soit organisée sur le campus de Villetaneuse car cela permet un plus grand nombre de participations notamment pour assister à certaines conférences. Cela facilite également la présence des enseignants-chercheurs, des doctorant.e.s et des personnels.

L'idée de création d'une collection Erasme sur HAL émerge. Cela pourra permettre que les articles des doctorants soient intégrés à cette collection et disponibles au public.

## 9. Clarification concernant les financements de jury de thèse par l'ED

Antoine Pécoud propose la mise en ligne sur le site de l'école doctorale d'un texte précisant les modalités de financements par l'école doctorale :

*L'école doctorale propose aux doctorant.e.s différents types d'aide financière.*

- 1. Participation à des colloques : l'ED peut financer la moitié du budget nécessaire à la participation à un colloque avec communication (déplacement, logement et frais d'inscriptions), l'autre moitié étant en général financée par le laboratoire de colloques. La fiche de demande de financement doit impérativement mentionner l'accord des directeurs.trices de thèse et de laboratoire, à la fois quant à la pertinence scientifique du colloque et quant au cofinancement.*
- 2. Terrain et collecte de données : l'ED peut contribuer au financement de séjours de recherche en vue d'effectuer une enquête de terrain ou de la collecte de données. Le soutien financier de l'ED correspond alors à la moitié des frais de déplacement (avec, en général, un cofinancement du labo) ; les frais de séjour ne sont pas pris en charge. La fiche de demande de financement doit impérativement mentionner l'accord des directeurs.trices de thèse et de laboratoire, à la fois quant à la pertinence scientifique du déplacement et quant au cofinancement.*
- 3. Publications : l'ED peut contribuer au financement de publications issues de projets collectifs portés par des doctorant.e.s. Il est conseillé de solliciter d'autres cofinancements (CR, laboratoire). Les projets de publication individuelle ne sont pas pris en considération (ex : publication de la thèse). Les projets de ce type doivent faire l'objet d'une demande ad hoc soumise à l'ED (pas de formulaire préétabli), avec toutes les informations pertinentes.*

4. *Organisation d'événements scientifiques : l'ED peut contribuer au financement d'événements scientifiques organisés par des doctorant.e.s. Il est conseillé de solliciter d'autres cofinancements (CR, laboratoire). Les projets collectifs seront privilégiés. Les projets de ce type doivent faire l'objet d'une demande ad hoc soumise à l'ED (pas de formulaire préétabli), avec toutes les informations pertinentes.*

*De plus, l'Ecole doctorale propose chaque année un appel à mobilité qui vise à favoriser l'insertion temporaire et la socialisation au sein d'une équipe de recherche étrangère. L'appel est en général publié au mois de janvier, pour des séjours devant avoir lieu dans l'année civile concernée. L'appel est mis en ligne sur le site de l'ED.*

*L'Ecole doctorale contribue également à l'internationalisation des jurys de thèse, en finançant le déplacement d'un membre de jury venu de l'étranger pour participer à un jury. En général, seul le déplacement est pris en considération. Les déplacements dans le cadre de cotutelles ne relèvent pas de ce type de financement. Les directeurs.trices de thèse et de laboratoire doivent prendre contact avec l'ED avant la soutenance.*

*L'ensemble de ces financements sont naturellement soumis aux disponibilités budgétaires de l'ED et le bureau de l'ED se réserve donc le droit de refuser des demandes, y compris lorsque ces dernières sont justifiées sur le plan scientifique.*

L'école doctorale peut donc participer aux financements suivants :

- Participation à des colloques,
- Terrain et collecte de données (uniquement le déplacement),
- Aide à la publication,
- Organisation d'événements scientifiques,
- L'internationalisation des jurys de thèse.

Corinne Vercher-Chaptal demande pourquoi l'école doctorale ne prend pas en compte les repas pour les financements des colloques.

Antoine Pécoud répond que cela a un coût. Il propose de modifier le texte en indiquant que la budgétisation de la demande pourra prendre en compte les repas en fonction du forfait pour les colloques en France ou du per diem pour l'étranger.

## 10. Calendrier des conseils de l'ED pour 2022-2023

Le prochain conseil de l'école doctorale Erasme aura lieu le 5 décembre 2022 à 9h30.

Il n'est pas possible pour l'instant de fixer le calendrier pour 2023 car les dates du conseil d'administration ne sont pas encore connues.

## 11. Questions diverses

Corinne Vercher-Chaptal demande un retour sur le jury du collège des écoles doctorales.

Pour Antoine Pécoud, cette campagne de recrutement s'est très bien passée. Les candidatures étaient de qualité. Le jury était présidé par la vice-présidente de la commission recherche. L'année prochaine un fléchage sera effectué pour l'ensemble des contrats.

Antoine Pécoud lève la séance à 16h.